****



 **en partenariat avec**

**Appel à manifestation d’intérêt**

 **« Prévention et lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes »**

**Cahier des charges**



**SOMMAIRE**

[**1. Contexte 3**](#_3wx1bmi3q281)

[1) Présentation du projet EMOJI 3](#_30j0zll)

[2) Objectifs de l’AMI 4](#_3znysh7)

[3) Périmètre géographique 4](#_2et92p0)

[4) Le financement des projets 5](#_tyjcwt)

[2. Critères d’éligibilité à l’AMI 5](#_3dy6vkm)

[1) Les critères de recevabilité 5](#_1t3h5sf)

[2) Critères préalables à l’examen des projets 5](#_4d34og8)

[3) Critères de sélection 5](#_2s8eyo1)

[4) Engagement des candidats retenus 5](#_17dp8vu)

[3. Modalités de réponse à l’AMI 6](#_3rdcrjn)

[1) La fiche-projet de candidature 6](#_26in1rg)

[2) Modalités pratiques 6](#_lnxbz9)

[3) Contacts 7](#_35nkun2)

[4) Procédure et calendrier 7](#_1ksv4uv)

[ANNEXE 1 : Dossier de candidature 8](#_44sinio)

[ANNEXE 2 : Synthèse des pistes d’action prioritaires 13](#_1y810tw)

[1. Axe 1 : Prévention des retards de développement dans la petite enfance et soutien à la parentalité 13](#_35nkun2)

[2. Axe 2 : Lutte contre le décrochage scolaire 14](#_1ksv4uv)

[3. Axe 3 : Accompagnement à l’insertion professionnelle des jeunes 15](#_44sinio)

# 1. Contexte

## Présentation du projet EMOJI

La Fondation Orléans souhaite accompagner le développement de projets ayant un impact fort en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté des jeunes. Dans ce cadre, la Fondation Orléans a engagé depuis fin 2022 un partenariat avec l’Institut Break Poverty.

L’Institut Break Poverty, partant du constat, d’après l’OCDE, qu’en France, 6 générations sont nécessaires pour sortir de la pauvreté, souhaite mobiliser les territoires pour **prévenir la pauvreté et rompre le déterminisme social** **auprès des jeunes les plus vulnérables**.

La Fondation Orléans souhaite agir, pour les jeunes issus de milieux défavorisés du territoire d’Orléans Métropole sur trois axes :

* **Le soutien à l’enfance et à la parentalité** : Favoriser l’éveil de chaque enfant dès le plus jeune âge
* **La prévention du décrochage scolaire** : Offrir l’accompagnement nécessaire à chaque enfant, pour lui donner les moyens de réussir dans sa scolarité.
* **L’insertion professionnelle des jeunes** : Permettre aux jeunes de se familiariser avec le monde de l’entreprise, d’élaborer un projet professionnel et faciliter leur insertion professionnelle.

Le moyen d’action de la Fondation Orléans est la mobilisation collective des acteurs à l’échelle du territoire d’Orléans Métropole : ainsi, elle impulse des alliances territoriales entre entreprises, pouvoirs publics et associations, au service de la prévention de la pauvreté. Le projet EMOJI en est une illustration : EMOJI : **E**ngagement des **M**écènes **O**rléanais pour la **J**eunesse et l’**I**nsertion est la mobilisation des entreprises locales pour contribuer au financement de projets principalement associatifs à fort impact pour le territoire, sur une durée de trois ans.

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

* Encourager le mécénat social des entreprises en proposant un dispositif « clé en main » qui facilite leur engagement
* Faire changer d’échelle et/ou renforcer qualitativement les projets associatifs les actions les plus pertinentes du territoire sur les thématiques de soutien à l’enfance/parentalité, de lutte contre le décrochage scolaire et d’insertion professionnelle des jeunes, afin d’accompagner plus de bénéficiaires, et/ou de mieux les accompagner
* Contribuer au développement et à la professionnalisation des acteurs associatifs grâce à de nouveaux partenariats, à la diversification de leurs sources de financement et à l’engagement de rendre compte par des études d’impact.

Intégrée à la **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et prochainement aux Pacte des Solidarités**, la démarche de Break Poverty se déploie aujourd’hui dans plus de 40 territoires à travers toute la France.

Plus d’infos sur [www.dat-france.org](http://www.dat-france.org/)

## Objectifs de l’AMI

EMOJI doit permettre de soutenir le changement d’échelle et/ou le renforcement qualitatif de projets à fort impact sur les problématiques suivantes :

* Le soutien à l’enfance et à la parentalité
* La prévention et la lutte contre décrochage scolaire
* L’accès au premier emploi et l’insertion professionnelle des jeunes qui en sont les plus éloignés

Les candidatures doivent en particulier **porter sur un ou plusieurs axes prioritaires suivants** :

* Le soutien à l’enfance et à la parentalité : renforcer les apprentissages du langage et le développement social des enfants, contribuer à développer les actions de parentalité et favoriser des modes de garde pour les plus précaires. Une attention sera portée sur la cohérence et complémentarité avec le fonds d’innovation pour la petite enfance (https://solidarites.gouv.fr/fonds-dinnovation-pour-la-petite-enfance-appel-projets)
* La prévention et la lutte contre décrochage scolaire : développer l’offre de soutien scolaire, favoriser les actions de mentorat et le lien avec le monde de l’entreprise, poursuivre les actions d’animation dans les quartiers pour aller vers les jeunes. Faciliter l’accès des étudiants aux besoins de première nécessité pour éviter le décrochage universitaire.
* L’accès au premier emploi et l’insertion professionnelle des jeunes qui en sont les plus éloignés : Développer le mentorat, l’accès à des modèles positifs. Développer les possibilités d’accompagnement à l’insertion professionnelle, à l’entrepreneuriat en permettant aux jeunes notamment aux jeunes de découvrir leurs talents et compétences. Favoriser la connaissance des métiers en tension et de l’offre sur le territoire. Faciliter l’accès aux stages.

Les porteurs de projet sont invités à favoriser des réponses construites en partenariat avec l’écosystème local afin de contribuer à la lisibilité de l’offre et la fluidité des parcours possibles pour les jeunes.

Les porteurs de projet s’engagent à mener leurs actions en conformité avec la charte de respect des valeurs de la République et de la Laïcité.

## Périmètre géographique

Les structures peuvent être déjà implantées, ou non, sur le territoire d’Orléans Métropole. Cependant, les candidatures émanant d’associations déjà implantées localement seront privilégiées.

Les projets doivent cibler des publics résidant à Orléans Métropole, en particulier sur un ou plusieurs des 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville.

## Le financement des projets

Le présent appel à manifestation d’intérêt (AMI) doit permettre de pré-sélectionner une dizaine de candidatures en vue d’être présentées par la suite aux entreprises locales dans le cadre d’une démarche de levée de fonds.

Les candidatures pré-sélectionnées dans le cadre du présent AMI seront bénéficiaires d’une campagne de levée de fonds opérée par la Fondation Orléans auprès des entreprises implantées localement

Le principe et la hauteur de la contribution financière aux projets candidats relèvent du choix libre des entreprises. Par conséquent, la pré-sélection réalisée dans le cadre du présent AMI ne garantit aucunement à ce stade un soutien financier.

# 2. Critères d’éligibilité à l’AMI

## Les critères de recevabilité

L’AMI est ouvert à toute structure éligible au mécénat d’entreprise conformément à la loi, à savoir les organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

## Critères préalables à l’examen des projets

1 - Complétude des dossiers ;

2 - Réception des dossiers dans les délais impartis et sous forme dématérialisée.

## Critères de sélection

Les **4 critères suivants** seront utilisés pour évaluer les projets :

* **Pertinence** du projet (par rapport aux besoins prioritaires mis en avant dans le cadre de la phase de diagnostic des besoins)
* **Impact avéré** du projet (capacité du porteur à prouver les effets positifs de son action sur les bénéficiaires ciblés)
* **Capacité de changement d’échelle et/ou de renforcement qualitatif** de l’action
* **Complémentarité** par rapport à l’existant sur notre territoire et aux démarches initiées dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et du pacte des solidarités.

## Engagement des candidats retenus

Les candidatures retenues dans le cadre du présent AMI seront invitées à apporter tous les éléments complémentaires nécessaires pour pouvoir prétendre à bénéficier de la campagne de levée de fonds.

Le cas échéant une phase de dialogue et d’échange avec la Fondation Orléans sera engagée, sur besoins, pour pouvoir apporter toutes ces précisions.

# 3. Modalités de réponse à l’AMI

## La fiche-projet de candidature

La candidature à l’AMI requiert la complétude et le dépôt d’un dossier de candidature présentant l’organisation et un ou plusieurs projets spécifiques, répondant aux axes prioritaires tels que mentionnés de manière synthétique en annexe 2. A titre d’information, le rapport complet de diagnostic est consultable en pièce jointe séparée.

**Fiche projet de candidature et pièces supplémentaires :**

Afin de répondre à l’appel à projets, il convient, pour toute structure, d’utiliser le **dossier de candidature disponible en annexe 1**

Le dossier de candidature est composé d'une **partie générale de présentation de la structure** et d'une **partie spécifique propre au projet**.

Dans le cas de dépôt de plusieurs projets, il convient de retourner :

* une seule fiche projet « partie générale » pour l’ensemble des actions,
* un exemplaire de la « partie propre au projet » pour chacune des actions proposées.

Les porteurs de projets pourront s’associer et proposer une réponse commune.

La structure porteuse adjoindra en outre, à l’appui de son projet, les documents listés ci-dessous :

* le **dernier rapport d'activité de l’association** tel qu’approuvé par le conseil d’administration
* tout **document présentant le projet présenté**, s’il s’agit d’une poursuite ou approfondissement (plaquette, bilan…).

## Modalités pratiques

Les fiches projet de candidature dûment complétées devront être transmises **avant le 15 septembre date de clôture de l’appel à manifestation d’intérêt.**

Les fiches projet de candidatures seront transmises sous format **dématérialisé par mail à l’adresse suivante : contact@fondation-orleans.org**

Les dossiers feront l’objet d’un examen technique. La Fondation Orléans se réserve la possibilité de demander des précisions aux opérateurs et/ou toute pièce complémentaire utile à l'analyse du projet.

Les projets seront **classés au regard des critères** énoncés ci-dessus. Ces projets seront **retenus après validation du Comité de Pilotage**, composé de représentants  de la Fondation Orléans, de la ville d’Orléans, d’Orléans Métropole, d’entreprises et de l'Etat.

## Contacts

Vous pouvez demander des précisions et poser vos questions sur cet appel à manifestation d’intérêt sur la boite de messagerie de :

|  |  |
| --- | --- |
| Marie-Christine BELFondation OrléansCheffe de projet06 64 54 11 28marie-christine.bel@fondation-orleans.org | Laurent FESNEAUFondation OrléansDélégué Général06 40 65 79 58laurent.fesneau@fondation-orleans.org |

## Procédure et calendrier

L’AMI est ouvert jusqu’au **15 septembre 2023**

La sélection sera réalisée entre **mi septembre et mi octobre**. Les organisations candidates pourront être invitées à apporter des précisions quant à certains aspects de leur dossier de candidature en amont de la décision de sélection.

La campagne de levée de fonds auprès des entreprises sera réalisée entre **octobre et mars 2024.**

Les projets pourront ainsi, en fonction de leurs financements et de leur nature, démarrer à partir de **janvier 2024**.

# ANNEXE 1 : Dossier de candidature

***Dossier de candidature à renseigner pour soumettre un projet dans le cadre du projet EMOJI***

**NOM DE L’ASSOCIATION :**

**NOM DU PROJET :**

**1°) Informations générales sur l’association et le projet porté**

**Mission de l’association :** *veuillez décrire ici le besoin social auquel répond l’association et plus particulièrement celui du projet présenté si pertinent*

|  |
| --- |
| A compléter |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** *L’association vise l’éveil social des jeunes en proposant un mode de garde complet mêlant accueil, soutien scolaire et activités autour de la pratique artistique pour les 6-11 ans via des tarifs adaptés aux revenus des personnes.* |

**Activité :** *veuillez décrire ici plus concrètement les actions mises en place pour mener à bien votre mission, et plus particulièrement celles du projet présenté si pertinent*

|  |
| --- |
| A compléter |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** *En pratique, les employés vont chercher les enfants après l’école, organisent un goûter partagé, les aident à faire leurs devoirs pendant 30 minutes puis organisent un atelier artistique qui dure de 45 minutes à 1 heure. Les intervenants sont toujours un artiste professionnel accompagné par un animateur de l’association qui assure la pédagogie. La fin de l’atelier artistique se fait vers 18h30 mais les enfants peuvent être gardés jusqu’à 19h30.* |

**Public visé**: *veuillez décrire le public et préciser, si pertinent, ses caractéristiques : le genre, les tranches d’âge, les spécificités liées à une problématique (NEET, handicap éventuel, etc.), le territoire (jeunes de QPV ou d’un quartier particulier)*

|  |
| --- |
| A compléter |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** *Le public visé est constitué d’enfants de 6 à 11 ans. Le projet est mis en place à Saint Jean de Braye mais les bénéficiaires viennent de milieux assez mixtes. On peut noter tout de même qu’en cas de liste d’attente la priorité est donnée aux enfants de parents en difficulté et que 85% des familles appartiennent aux deux déciles les plus bas de la grille de tarif de l’association.* * *29% des familles ont un revenu de moins de 2 000 euros (ce pourcentage est assez hétérogène suivant les horaires d’accueil – jusqu’à 78% les soirs après l’école et 17% pendant les vacances)*
* *34% des familles vivent sous le seuil de pauvreté (soit moins de 1 026 euros par mois)*
* *20% des enfants vivent dans des foyers monoparentaux*
 |

**Impact actuel sur le territoire :** *veuillez résumer vos principaux indicateurs de réalisation et de résultat actuellement sur votre activité et plus particulièrement sur le territoire en question*

|  |
| --- |
| A compléter |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** *Au global, en France, le réseau de l’association touche 2 000 bénéficiaires et a pu mener une mesure d’impact dont les principaux résultats sont les suivants :**Quelques éléments d'impact intéressants sur les enfants :** *Créativité et ouverture culturelle : 86% des parents estiment que l’association permet à leur enfant de développer son imagination et le rend plus créatif*
* *Confiance en eux, autonomie : 86% des parents estiment que leur enfant a plus confiance en lui ; 78% estiment que leur enfant a une meilleure ouverture sur l'art et la culture*
* *Empathie et capacité à vivre ensemble : 91% affirment que leur enfant développe plus d'échanges avec les enfants de milieux différents de leur cadre de vie habituel ; 72% qu'ils développent son empathie et ses aptitudes à vivre ensemble grâce à l’association*

*Quelques éléments d'impact sur les parents :** *Diminution du stress et relation plus sereine : 98% gagnent en sérénité et 92% gèrent mieux leur temps ; 89% ont le sentiment de montrer de l'intérêt pour leur enfant en adhérant à l'association ; 86% déclarent mieux gérer leur vie professionnelle*
* *Soutien à la qualité de la relation : 72% ont plus de dialogue avec leur enfant ; 70% favorisent des activités en dehors de la maison ; 69% trouvent des idées de sortie culturelle à faire en famille grâce à l’association ; 67% voient leur stress lié aux devoirs diminuer grâce au suivi organisé par l’association*
 |

**Budget actuel et ressources humaines :** *veuillez indiquer de manière sommaire le budget et les moyens humains de votre association.*

|  |
| --- |
| A compléter |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** *Le budget du réseau national de l’association est de 600 000 €. Le budget de l’antenne locale est de 189 000 €. Le détail du budget porte sur l’antenne locale nantaise.**La répartition du budget de l’association sur Orléans Métropole est la suivante :** *Charges de personnel : 112 000 €*
* *Loyer et charges : 35 000 €*
* *Achat d’équipement : 30 000 €*
* *Autres charges : 12 000 €*

*L’association est financée de la manière suivante :** *50 000 € de ressources propres (e.g. cotisations des parents)*
* *95 000 € de subventions publiques*
* *8 000 € de subventions d’investissement et mécénat*
* *36 000 € d’aides à l’embauche*

*Aujourd’hui l’association a 7 salariés (~5,25 ETP), 39 artistes intervenants extérieurs et 0 bénévole.* |

**2) Informations spécifiques sur le projet proposé dans le cadre de EMOJI**

**Objectif dans le cadre d’EMOJI :** *veuillez décrire ce que vous souhaitez mettre en place avec un financement supplémentaire (ex. diversifier les activités, élargir le temps d’accueil, proposer les activités à un public spécifique, développer le suivi et l’évaluation d’impact, augmenter le nombre de bénéficiaires, etc.). Dans la mesure du possible, des objectifs chiffrés seront appréciés.*

|  |
| --- |
| A compléter |

|  |
| --- |
| ***Exemple :**** Accueillir 100 enfants de plus sur cette antenne
* Mener des actions spécifiques à destination des résidents des QPV afin d’augmenter le pourcentage d’enfants accueillis issus de ces quartiers
* Recruter un encadrant pédagogique pour le nombre d’ateliers supplémentaires
* Entreprendre un projet de réaménagement des locaux et du jardin
 |

**Impact visé via le projet EMOJI :** *veuillez résumer vos principaux objectifs d’impact sur trois ans à travers le projet EMOJI*

|  |
| --- |
| A compléter |

|  |
| --- |
| ***Exemple :*** *Objectif de passer de 150 bénéficiaires accueillis par an à 250 via une montée en gamme progressive :** *2019 : 150 bénéficiaires accueillis*
* *2020 : 200 bénéficiaires accueillis*
* *2021 : 250 bénéficiaires accueillis*
* *En outre, deux autres objectifs sont fixés :*
	+ *Accentuer la régularité de la fréquentation des enfants (passer d’un taux de fréquentation régulière de 40 à 50%)*
	+ *Augmenter le pourcentage d’enfants bénéficiaires issus de QPV (passer d’un taux d’enfants issus de QPV de 25 à 55%)*
 |

**Budget dans le cadre du projet EMOJI :** *veuillez décrire vos (1) principaux postes de dépenses ; (2) principales ressources pour financer le projet ; (3) le montant des financements demandés dans le cadre d’EMOJI dans les 3 ans à venir*

|  |
| --- |
| A compléter |

|  |
| --- |
| *Exemple :**1. Le budget total présenté s’élève à 50 000€ de dépenses supplémentaires sur trois ans, dont 5 000€ sur 2019, 15 000€ 2020 et 30 000€ 2021 détaillés comme l’exemple qui suit :** *En 2019, les efforts seront concentrés sur les actions de sensibilisation à mener au sein des quartiers prioritaires : 5 000€*
* *En 2020, l’accueil progressif de nouveaux bénéficiaires nécessitera notamment :*
	+ *1 salarié à 0,5 ETP (Emploi Temps Plein) au moins à partir de septembre afin de pouvoir piloter et développer l’activité : 13 000€ ;*
	+ *le financement de travaux d’aménagement du local qui vont permettre d’accueillir les bénéficiaires supplémentaires : 2 000€ ;*
* *En 2021, la pleine activité de l’antenne nécessitera notamment :*
	+ *1 salarié à 0,75 ETP : 20 000€ ;*
	+ *l’achat d’un mini-bus qui permettra d’élargir notre prisme à des enfants de quartiers plus isolés : 10 000€ ;*

*2. Pour financer ses dépenses, l’association compte faire appel aux financements suivants :** *En 2019 : 2 000€ dans le cadre du projet EMOJI/ 3 000€ issus de subventions publiques*
* *En 2020 : 10 000€ dans le cadre du projet EMOJ/ 5 000€ issus de subventions publiques*
* *En 2021 : 20 000€ dans le cadre du projet EMOJ/ 10 000€ issus de subventions publiques*

*3. Au total, les financements demandés dans le cadre du projet EMOJI s’élèvent à 32 000€.*  |

**Besoins en matière de mécénat de compétences :** *veuillez décrire vos besoins éventuels en la matière (ex. parrainage de jeunes, coaching RH, participation à un jury de sélection) et préciser s’il s’agit d’un besoin ponctuel ou structurel*

|  |
| --- |
| A compléter |

|  |
| --- |
| *Exemple**L’association peut avoir des besoins ponctuels concernant l’aide aux devoirs des enfants.* |

# ANNEXE 2 : Synthèse des pistes d’action prioritaires

## Axe 1 : Prévention des retards de développement dans la petite enfance et soutien à la parentalité

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Le besoin social recensé** | **Détail du besoin** | **Types d’actions à cibler** *(voire projets associatifs envisagés)* |
| Besoin 1 : Des apprentissages du langage retardés | Des enfants ayant des retards dans l’apprentissage du langage ce qui peut les mettre en difficulté sur l’ensemble du parcours scolaire  | Actions favorisant l’apprentissage du langage et la lecture  |
| Besoin 2 : Des comportements difficiles dès le plus jeune âge | Des enfants présentant des troubles du comportement ce qui complexifie les étapes de socialisation. La question de l’usage des écrans peut être associée à cette difficulté | Formation des professionnels / actions de sensibilisation en direction des enfants comme des parents (ex usage des écrans …)Renforcement des compétences sociales des enfants |
| Besoin 3 : Un besoin d’accompagnement des parents dans leur rôle (éveil, éducation, enfants en situation de handicap) mais aussi des professionnels qui peinent à trouver leur public | Des parents soumis à des stress liés à leur propre situation qui peinent à trouver des lieux ressources et des lieux de garde d’enfants. Défiance des parents vis à vis des dispositifs proposés | Renforcer la promotion des dispositifs de soutien à la parentalitéDévelopper les échanges entre parents ainsi que le lien et la confiance envers les structures de l’action sociale.Mettre en place des solutions pour les familles les plus précaires, notamment monoparentales |

## Axe 2 : Lutte contre le décrochage scolaire

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Le besoin social recensé** | **Détail du besoin** | **Types d’actions à cibler** *(voire projets associatifs envisagés)* |
| Besoin 1 : Des connaissances de bases peu ou pas acquises | Des enfants ayant des lacunes ou une non-maîtrise des compétences de base tels que le calcul ou la lecture. Situation les handicapant pour l’apprentissage de base et l’apprentissage d’autres matières et pouvant mener à des situations de décrochage. | Développer l’offre de soutien scolaire sur les fondamentaux (mathématiques, français, lecture) et au plus près des familles vulnérables afin de prévenir le décrochage.  |
| Besoin 2 : Des difficultés à se projeter, à ouvrir le champ des possibles | Des enfants qui n’ont pas la possibilité de développer les compétences psychosociales et qui ne disposent pas d’images positives. Situation les handicapant pour s’investir dans un parcours scolaire puis professionnel | Favoriser le mentorat, développer les actions en lien avec le monde de l’entreprise Poursuivre les actions d’animation dans les quartiers (capter les jeunes) |
| Besoin 3 : Lever les freins périphériques à la poursuite des études pour les étudiants | Des étudiants confrontés à des difficultés à garder un emploi pour poursuivre des études dans de bonnes conditions ce qui conduit à des risques de décrochage | Faciliter l’accès des étudiants aux besoins de première nécessité pour éviter le décrochage universitaireFavoriser les actions de lutte contre l’isolement / et au bénéfice de santé mentale  |

## Axe 3 : Accompagnement à l’insertion professionnelle des jeunes

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Le besoin social recensé** | **Détail du besoin** | **Types d’actions à cibler** *(voire projets associatifs envisagés)* |
| Besoin 1 : Des freins périphériques à l’emploi à lever sur un territoire dynamique | Les jeunes rencontrent des difficultés structurelles (logement, alimentation et mobilité dans une moindre mesure) et sociales /comportementales (manque de confiance, manque de réseau, non connaissance des codes, santé mentale, usage du numérique) | Développer le mentorat, l’accès à des modèles positifs |
| Besoin 2 : Des jeunes qui rencontrent des difficultés à construire leur projet professionnel |  | Développer les dispositifs d'aide à l'insertion, à l'entreprenariat permettant aux jeunes de découvrir leurs talents et compétences |
| Besoin 3 : Une inadéquation entre les besoins des entreprises et les souhaits des jeunes |  | Favoriser la connaissance des métiers en tension et de l’offre sur le territoire, faciliter l’accès aux stages |